



SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

DEMANDE DE SUBVENTION HABITAT 2025

Votre demande concerne le ou les aides suivantes (*plusieurs cases peuvent être cochées*) :

à la vacance d'un logement de plus de 2 ans (locatif ou personnel)

à l'achat d'un logement (locatif ou personnel)

aux travaux d'amélioration :

(demande déposée par l'intermédiaire de votre accompagnateur missionné par SBAA sauf cas particulier)

- d'un logement personnel

- d'un logement locatif

- des parties communes d'une copropriété

à l'adaptation d'un logement pour le maintien à domicile

(demande déposée par l'intermédiaire de votre accompagnateur missionné par SBAA sauf cas particulier)

Merci de vérifier votre éligibilité aux dispositifs avant de remplir le formulaire de demande de subvention

Date de réception du dossier (*à compléter par le service habitat*) :

RENOVER – ACHETER – INVESTIR – LOUER – ADAPTER

www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh

02 96 77 30 70



INFORMATIONS GENERALES IMPORTANTES

Avant de remplir ce formulaire de demande de subvention, nous vous remercions de lire attentivement les informations suivantes :

1/ **En amont de votre projet, il est conseillé de contacter l'Espace Info Habitat** pour vérifier votre éligibilité et, bénéficier d'un accompagnement neutre et gratuit pour réaliser votre projet habitat.

2/ Votre **demande de subvention devra être déposée le plus tôt possible** pour bénéficier des conseils de nos accompagnateurs. Plus spécifiquement, les délais suivants devront être respectés :



- **en cas d'aide à l'achat de votre logement** : votre dossier devra être déposé **au minimum entre 4 à 6 semaines avant l'achat définitif** de votre logement sous peine de rejet de votre demande,
- **pour les autres cas** : votre dossier devra être déposé **avant le démarrage des travaux**.

3/ **Le dépôt de votre demande de subvention ne vaut pas accord de subvention**. En effet, votre demande sera instruite par les services de Saint-Brieuc Armor Agglomération en référence au guide des aides habitat 2024 voté par l'Agglomération et, **dans la limite des crédits disponibles annuellement**.

4/ En cas de recevabilité de votre demande d'aide, vous **recevrez un courrier signé** par le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou son représentant.

5/ En cas de recevabilité de votre demande d'aide, vous vous **engagerez à occuper et/ou louer le logement subventionné pendant au minimum 6 ans (ou 3 ans pour les aides à l'adaptation de votre logement)**. Dans le cadre d'une aide à l'achat, cet engagement sera inscrit dans l'acte authentique d'achat de votre logement par l'insertion d'une clause spécifique et votre accord de subvention devra y être annexé.

A ce titre, nous vous remercions de transmettre les coordonnées de votre notaire :

INFORMATIONS NOTAIRE

Nom et Prénom du notaire :

Adresse postale :

Adresse mail :

Date de signature de l'acte définitif (obligatoire) :

IDENTITE DU ou DES DEMANDEURS DE LA SUBVENTION¹

NOM	Prénom

Adresse actuelle :

N° rue, lieu-dit :

Code Postal :

Ville :

N° de téléphone :

Mail (obligatoire)² :

Accepte de recevoir par mail :

- La newsletter de l'Espace Info Habitat
 Les invitations de l'Espace Info Habitat

Accepte de recevoir les invitations de (ou d'être contacté par) l'Espace Info Habitat par téléphone

Situation professionnelle :

Activité professionnelle : oui non

Si oui, précisez le nombre de personnes en activité dans le foyer :

Nature de la ou des profession(s) (données facultatives) :

Situation familiale :

Personne seule Couple sans enfant

Personne seule avec enfants. Précisez le nombre d'enfants à charge :

Couple avec enfants. Précisez le nombre d'enfant(s) à charge :

- de moins de 18 ans :

- de plus de 18 ans :

Statut d'occupation actuel du demandeur :

Locataire parc privé

Propriétaire occupant

Hébergé à titre gratuit

Locataire parc social public ou privé

Propriétaire bailleur

Autres, précisez :

¹ « Les informations recueillies par l'Espace Info Habitat de Saint-Brieuc Armor Agglomération font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, pour instruire votre demande de subvention et, évaluer la politique mise en place. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. Ces informations sont conservées 6 ans à compter de la date d'accord de la subvention. Au-delà de cette durée (ou en cas de rejet de votre demande), ces informations feront l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques. Les destinataires des données sont : les agents habilités du service Habitat de l'Agglomération, ses partenaires sous-traitants, ses partenaires financeurs des programmes, et, si votre demande est acceptée, votre notaire, le service comptable de l'Agglomération et le Trésor public. Votre commune de résidence pourra également être destinataire de bilans annuels des aides accordées. L'Agglomération pourra également être amenée à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires. Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la protection des données de l'Agglomération par courrier postal à cette adresse : CDG22 – Eleusis 2 – 1, rue Pierre et Marie Curie – BP 417 – 22194 Plérin cedex ou par mail à cette adresse : cil@cdg22.fr. Vous pouvez adresser toute réclamation à la CNIL. »

² Si vous refusez l'envoi d'informations, newsletters de l'Espace Info Habitat de Saint-Brieuc Armor Agglomération (cocher la case correspondante), votre mail ne sera utilisé qu'aux seuls échanges liés au traitement de votre demande de subvention.

Statut d'occupation futur du demandeur :

- Propriétaire occupant Propriétaire bailleur / SCI Syndicat de copropriété

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

Type d'opération :

Achat d'un logement nécessitant des travaux

Travaux de rénovation concernant :

- un logement personnel

- un logement locatif

- les parties communes d'une copropriété

Travaux d'adaptation au maintien à domicile

Autres travaux : précisez :

Le logement est-il vacant : Oui Non Ne sais pas

Si oui, est-il vacant depuis plus de 2 ans : Oui Non

Adresse de l'opération :

N° rue, lieu-dit :

Code Postal :

Ville :

Descriptif du logement :

Maison Appartement situé en mono-propriété Appartement situé en copropriété

Date de construction du logement :

Surface habitable du logement en m² :

AIDES FINANCIÈRES

Comment avez-vous connu l'existence des aides de Saint-Brieuc Armor Agglomération ?

Avez-vous bénéficié d'une aide de l'Agence Nationale de l'Habitat sur les 5 dernières années pour ce logement? Oui Non

Quelles aides nationales pensez-vous solliciter pour ce logement ?

ANAH - MaPrimeRenov' Parcours Accompagné

ANAH – MaPrimeRenov' par geste

Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Prêt à Taux Zéro (dans le cadre d'un achat du logement)

Eco-PTZ

Autres :

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU ou DES DEMANDEURS

J'atteste :

- avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité du guide des aides habitat édition 2025 de Saint-Brieuc Armor Agglomération - guide téléchargeable sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/vivre-et-habiter/mon-logement/je-minforme-achete-renove/espace-info-habitat>
- ne pas avoir acheté mon logement et/ou commencé mes travaux avant de déposer la présente demande de subvention.

Je m'engage à :

- solliciter l'accompagnement des conseillers de l'Espace Info Habitat dans le cadre de mon projet habitat, point relais du nouveau service FRANCE RENOV. Cet accompagnement reste neutre et gratuit. Il permet : d'étudier les besoins d'amélioration de votre logement, de comparer les solutions techniques, de trouver les aides financières possibles, de vous guider dans vos démarches et vos échanges avec les professionnels jusqu'au suivi de vos consommations énergétiques après travaux. Il est rappelé que les informations et conseils reçus sont indicatifs et fournis à partir des seuls éléments présentés/demandés.

Le choix et la mise en œuvre des solutions, les aides financières qui en découlent relèvent de votre seule responsabilité.

- commencer mes travaux dans un délai d'un an et les terminer dans un délai de 3 ans à compter de la date d'accord de subvention (ou le cas échéant de l'acte d'acquisition du logement).

- faire réaliser mes travaux par des entreprises du bâtiment ayant une activité déclarée en rapport avec les travaux effectués, étant inscrites soit au registre du commerce soit au répertoire des métiers, et ayant le label RGE (reconnues garantes de l'environnement) pour tous travaux de performance énergétique (sauf VMC ou velux).

- occuper ou mettre en location mon logement à titre de résidence principale pendant au moins 6 ans (ou 3 ans dans le cadre d'aide à l'adaptation), à compter de la date d'accord de subvention (ou le cas échéant de l'acte d'acquisition du logement ou de la date de la 1ère mise en location de mon logement subventionné).

- respecter l'ensemble des conditions d'éligibilité et des engagements du Guide des Aides Habitat en vigueur en lien avec ma demande de subvention.

- poser, le cas échéant, sur la devanture de mon habitation (balcon, grillage, haie...) un panneau de chantier, qui me sera fourni par Saint-Brieuc Armor Agglomération, afin de promouvoir l'action de l'Espace Info Habitat dans le cadre de l'assistance reçue lors de ma demande de subvention et ce durant 3 mois. A l'issue, je m'engage à restituer à l'Espace Info Habitat, propriétaire du support, le dit panneau.

- informer Saint-Brieuc Armor Agglomération par écrit, et dans les deux mois, de toute modification du droit de propriété du logement (vente, mutation...) ou de ses conditions d'occupation (transformation en bureau, résidence secondaire, mise en location...) pendant la durée d'engagement d'occupation ou de location du logement.

Je reconnais que :

- toute décision d'octroi de la subvention acquise sur la base de renseignements erronés ou d'une déclaration frauduleuse entraînera l'annulation de l'aide.
- tout dossier incomplet ou raturé sera retourné.

Les soussignés

Nom Prénom

Nom Prénom

Certifie(nt) l'exactitude de tous les renseignements indiqués dans la présente demande.

Date :

Signature du ou des demandeurs

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE VOTRE PROJET

MONTANT DE L'ACHAT (1)	
Coût de l'achat du logement net vendeur :_	
Coût de l'achat du logement incluant les frais de négociation et notaire :	
MONTANT DES TRAVAUX PREVISIONNELS (2)	
Montant des travaux HT	
Montant des travaux TTC	
TOTAL TRAVAUX HT :	
TOTAL TRAVAUX TTC :	
TOTAL ACHAT + TRAVAUX (1+2) :	
MONTANT DES AIDES PREVISIONNELLES	
1/ ANAH – MaPrimeRenov /Parcours Accompagné	
+ prime complémentaire : Bonus sortie de passoire	
2/ ANAH – MaPrimeRenov par geste	
3/ Certificats d'Economie d'Energie (par geste uniquement)	
4/ ANAH – autres aides (maprime adapt, maprime décence, ...)	
5/ ACTION LOGEMENT	
6/ CAISSE DE RETRAITE	
7/ SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	
8/ AUTRES	
TOTAL DES AIDES :	
MONTANT DU RESTE A CHARGE (achat/travaux – les aides) :	
FINANCEMENT DU RESTE A CHARGE :	
Montant du PTZ ou ECO PTZ	
Montant des autres prêts	
Montant apport personnel	

Le ou les demandeur(s)

Date :

Signature :

Pour nous rencontrer :

Votre **Espace Info Habitat** vous accueille au :

CENTRE INTER ADMINISTRATIF – BÂTIMENT-B
5 rue du 71^{ème} Régiment d'Infanterie
22 000 SAINT-BRIEUC

Saint-Brieuc Armor Agglomération
(Espace Info Habitat)

Horaires d'ouverture :

Période scolaire :

Lundi, mercredi, jeudi : 9h-12h/13h30-17h
et vendredi : 9h-12h

Vacances scolaires :

Du mardi au vendredi : 9h-12h

Accueil physique sur RDV

Tél : 02 96 77 30 70

Mail : infohabitat@sbaa.fr

Adresse postale : Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération
Centre Inter-Administratif - Bâtiment B
Espace Info Habitat
5 rue du 71^{ème} Régiment d'Infanterie
22 000 SAINT-BRIEUC

Site internet : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/vivre-et-habiter/mon-logement/je-minforme-achete-renove>



PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

AIDE A LA VACANCE

Formulaire de demande de subvention complété et signé par le ou les demandeur(s) de la P1 à P6.

Avis de la taxe foncière ou justificatifs attestant de la propriété du logement faisant l'objet de la demande de subvention ou, compromis de vente complet du logement si ce dernier est en cours d'acquisition.

Justificatifs³ attestant d'une vacance de plus de 2 ans consécutifs du logement au dépôt de votre demande de subvention, dans la liste ci-dessous :

- un ensemble de pièces permettant d'attester au cas par cas et à partir d'un faisceau d'indices de la vacance du logement ou local (exemples de justificatifs pouvant être fournis : rapport de la grille de dégradation de votre accompagnateur missionné par SBAA, transmission des consommations énergétiques, acte de vente mentionnant une vacance, copie du dernier bail, état des lieux, attestation sur l'honneur du maire de la commune, avis d'imposition attestant l'absence de revenus fonciers, contrat de fin de location, inscription du logement sur la base LOVAC transmise par les services de l'État à l'Agglomération...);

ou

- copie de l'avis d'imposition à la Taxe sur les logements vacants ;

ou

- copie de l'avis de non-imposition à la Taxe sur les logements vacants (dégrèvement) ;

ou

- copie d'un courrier justificatif de votre fournisseur d'énergie qui atteste de la coupure des fluides (pas de mails acceptés) ;

ou

- copie des dernières factures d'énergie qui attestent de l'absence ou de la très faible consommation sur 24 mois, minimum ;

ou

- rapport d'huissier ;

ou

- copie de l'arrêté de péril / insalubrité avec interdiction d'habiter.

Devis des travaux permettant de répondre aux conditions d'éligibilité des aides de l'Agglomération (*ou dans l'attente des devis, une attestation sur l'honneur précisant les travaux de rénovation énergétique envisagés*).

Relevé d'identité bancaire au nom du ou des demandeurs (à transmettre en main-propre ou par voie postale).

En complément, pour les (futurs) propriétaires occupants :

Dernier avis d'imposition disponible (ou avis de situation déclarative) du ou des demandeurs complété le cas échéant par celui des personnes occupant le logement et qui ne sont pas rattachées au foyer fiscal du ou des demandeurs.

Livret de famille ou le cas échéant la ou les cartes nationales d'identité du ou des demandeurs.

En complément, pour les (futurs) propriétaires bailleurs :

La ou les cartes nationales d'identité du ou des demandeurs.

Remarques :



- Cette liste n'est pas exhaustive : le service instructeur de Saint-Brieuc Armor Agglomération pourra demander les pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'étude du dossier.

- En cas de pluralité de demandes, les pièces ne seront à joindre qu'une seule fois.

- Important : les pièces doivent être imprimées, téléchargées ou scannées. Les photos de documents ne pourront être prises en compte.

³ A noter, Saint-Brieuc Armor Agglomération pourra vérifier la durée de vacance de votre logement à partir du fichier statistique LOVAC transmis par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (service de l'État), dans le cadre du Plan national de mobilisation des logements vacants.

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE

- Formulaire de demande de subvention complété et signé par le demandeur incluant le plan de financement complété et signé (page 1 à 6).
- Compromis de vente complet du logement.
- Dossier technique incluant la totalité des diagnostics (Amiante, énergie, état parasitaire, électricité...).
- Compte-rendu du diagnostic technique réalisé par votre accompagnateur missionné par Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Devis de travaux permettant de répondre aux conditions d'éligibilité des aides de l'Agglomération (ou dans l'attente des devis, une attestation sur l'honneur précisant les travaux de rénovation énergétique envisagés).
- Devis de professionnels du bâtiment (traitement antiparasitaire, traitement du bois...) permettant le traitement de pourritures cubiques, si l'état parasitaire en indique la présence.
- Relevé d'identité bancaire original au nom du ou des demandeurs (à transmettre en main-propre ou par voie postale).

En complément, pour les (futurs) propriétaires occupants :

- Dernier avis d'imposition disponible (ou avis de situation déclarative) du ou des futurs acquéreurs complété le cas échéant par celui des personnes destinées à occuper le logement et qui ne sont pas rattachées au foyer fiscal de l'emprunteur.
- Livret de famille ou le cas échéant la ou les cartes nationales d'identité ou passeports du ou des demandeurs.
- Contrats de location et quittances de loyers sur les 2 dernières années afin de justifier de la primo-accession du ou des demandeurs.

En complément, pour les (futurs) propriétaires bailleurs :

- La ou les cartes nationales d'identité du ou des demandeurs.

Remarques :

- Cette liste n'est pas exhaustive : le service instructeur de Saint-Brieuc Armor Agglomération pourra demander les pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'étude du dossier.



- En cas de pluralité de demandes, les pièces ne seront à joindre qu'une seule fois.

- Important : les pièces doivent être imprimées, téléchargées ou scannées. Les photos de documents ne pourront être prises en compte.

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
AIDE AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION (mise en sécurité, travaux d'isolation, rénovation bâti traditionnel, dégradation et/ou réfection des parties communes d'une copropriété)

- Formulaire de demande de subvention complété et signé par le ou les demandeur(s) de la P1 à P6.
- Avis de taxe foncière ou justificatifs attestant de la propriété du logement faisant l'objet de la demande de subvention.
- Diagnostic technique réalisé par votre accompagnateur missionné par SBAA.
- Devis des travaux permettant de répondre aux conditions d'éligibilité des aides de l'Agglomération.
- Attestation sur l'honneur du demandeur sur le non-recours à une aide maprimerénov' parcours accompagnée octroyée par l'ANAH pour les mêmes travaux (uniquement pour l'aide aux travaux d'isolation).
- Relevé d'identité bancaire au nom du ou des demandeurs (à transmettre en main-propre ou par voie postale).

En complément, pour les (futurs) propriétaires occupants :

- Dernier avis d'imposition disponible (ou avis de situation déclarative) du ou des demandeurs complété le cas échéant par celui des personnes occupant le logement et qui ne sont pas rattachées au foyer fiscal du ou des demandeurs.
- Livret de famille ou le cas échéant les cartes nationales d'identité des demandeurs.

En complément, pour les (futurs) propriétaires bailleurs :

- La ou les cartes nationales d'identité du ou des demandeurs.

En complément, pour les syndicats de copropriétés :

- La stratégie de redressement de la copropriété établie avec votre accompagnateur
- Résolutions portant sur le vote des travaux faisant l'objet de la demande de subvention

Remarques :

- Cette liste n'est pas exhaustive : le service instructeur de Saint-Brieuc Armor Agglomération pourra demander les pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'étude du dossier.



- En cas de pluralité de demandes, les pièces ne seront à joindre qu'une seule fois.

- Important : les pièces doivent être imprimées, téléchargées ou scannées. Les photos de documents ne pourront être prises en compte.

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
AIDE AUX TRAVAUX D'ADAPTATION POUR LE MAINTIEN A DOMICILE

- Formulaire de demande de subvention complété et signé par le ou les demandeur(s) de la P1 à P6.
- Avis de taxe foncière ou justificatifs attestant de la propriété du logement faisant l'objet de la demande de subvention.
- Dernier avis d'imposition disponible (ou avis de situation déclarative) du ou des demandeurs complété le cas échéant par celui des personnes occupant le logement et qui ne sont pas rattachées au foyer fiscal du ou des demandeurs.
- Livret de famille ou le cas échéant les cartes nationales d'identité des demandeurs.
- Justificatifs de handicap dont la liste figure ci-dessous :
 - * décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaissant l'éligibilité à la prestation de compensation du handicap (PCH) ;
 - * décision de la CDAPH ou du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre mentionnant le taux d'incapacité d'au moins 50 %.
- Rapport d'ergothérapeute (ou diagnostic adaptation) de votre accompagnateur missionné par Saint-Brieuc Armor Agglomération.
- Devis des travaux permettant de répondre aux conditions d'éligibilité des aides de l'Agglomération
- Relevé d'identité bancaire au nom du ou des demandeurs (à transmettre en main-propre ou par voie postale).

Remarques :

- Cette liste n'est pas exhaustive : le service instructeur de Saint-Brieuc Armor Agglomération pourra demander les pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'étude du dossier.



- En cas de pluralité de demandes, les pièces ne seront à joindre qu'une seule fois.

- Important : les pièces doivent être imprimées, téléchargées ou scannées. Les photos de documents ne pourront être prises en compte.